



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 février 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 février 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note verbale de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies en date du 31 janvier 2022 (voir annexe), à laquelle est joint un rapport sur les actions menées en République centrafricaine du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} février 2022 par les forces françaises en soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

[Original : français]

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à l'Équipe opérationnelle intégrée pour la République centrafricaine des Nations Unies et a l'honneur de lui faire suivre ci-joint deux rapports concernant le soutien opérationnel des forces françaises à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, conformément aux résolutions [2552 \(2020\)](#) et [2605 \(2021\)](#) (voir pièce jointe).

Pièce jointe

Rapports sur le soutien opérationnel des forces françaises à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} février 2022

Rapport n° 1 (1^{er} juin au 1^{er} octobre 2021)

Références

- Résolution [2552 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité du 12 novembre 2020 (par. 52).
- Accord du 24 juillet 2014 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations Unies relatif à la fourniture contre remboursement de biens et services en appui aux opérations de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en République centrafricaine.
- Accord technique du 3 octobre 2014 entre l'Organisation des Nations Unies et le Ministre de la défense de la République française concernant l'appui opérationnel des forces françaises à la MINUSCA.

La France déploie au sein de l'état-major de la MINUSCA huit officiers et un sous-officier, soit neuf insérés, dont le chef d'état-major, le général de brigade Stéphane Marchenoir. Quatre gendarmes sont actuellement déployés au sein de la police des Nations Unies (officiers, sous-officiers et militaires du rang). D'autre part, directement ou par répercussion, les forces françaises continuent de contribuer à l'efficacité de la MINUSCA.

I. Appui aux opérations

1. Appui direct

Au titre du paragraphe 52 de la résolution [2552 \(2020\)](#) du 12 novembre 2020, la France est autorisée à utiliser tous les moyens pour fournir un appui opérationnel aux éléments de la MINUSCA qui se trouveraient gravement menacés. Les avions de combat français stationnés dans la bande sahélo-saharienne ont la capacité de fournir un appui aérien ponctuel à la MINUSCA. La coordination entre le Conseiller air et le Chef des opérations aériennes (français) de la MINUSCA n'est plus possible depuis le 15 septembre 2021, en raison de la mise en sommeil du poste de conseiller air. C'est désormais le Chef des opérations aériennes du Bureau des opérations (U3) de la MINUSCA qui a repris cette responsabilité.

S'il est opportun de favoriser des entraînements conjoints d'appui aérien rapproché avec les contrôleurs aériens tactiques du contingent portugais de la MINUSCA afin de s'assurer de l'interopérabilité des deux entités, aucun n'exercice ne s'est déroulé au cours des quatre derniers mois. Le dispositif associant l'opération Barkhane à la MINUSCA pourrait permettre une intervention rapide des forces françaises au profit de la MINUSCA si cela était nécessaire.

2. Actions concourantes

La suppression des postes des contrôleurs aériens en juin 2021 puis de celui de conseiller air fait qu'il n'est plus possible de bénéficier de leur concours en termes d'expertise aéronautique pour des dossiers de fond de la MINUSCA (emploi à venir de drones de classe I au-dessus de Bangui, collecte des points d'intérêt, etc.).

II. Appui à la formation, partenariat militaire opérationnel et formation du bataillon gabonais

La France a mis fin au partenariat militaire opérationnel en République centrafricaine au cours du mois d'avril 2021. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a décidé de retirer le bataillon gabonais du territoire. Le bataillon gabonais de la MINUSCA a commencé son désengagement définitif du territoire le 24 septembre 2021.

III. Soutien logistique

1. Soutien du matériel – Maintien en condition opérationnelle

- Régiment 5/7 (matériel en réparation/en réserve) : néant.
- Expédition : seulement le fret des insérés français.
- Section réparation électronique armement télécommunications : néant.
- Mobilité terrestre : néant.
- Entretien des groupes de climatisation de la structure métalo-textile Bachmann : en 2020, le détachement d'appui opérationnel a effectué quelques réparations mineures malgré le document conjoint de procédure du 2 juin 2020 stipulant que ces actions n'étaient pas à sa charge. En 2021, la mission logistique B n'est pas intervenue sur ces groupes de climatisation qui peuvent être désormais entretenus par l'Économat des armées si la MINUSCA accepte d'engager les frais.
- Responsable de la gestion logistique 4 : armements – perception et réintégration des insérés français issus du groupement de soutien de la base aérienne de défense.

2. Soutien munitions

Militaires portugais de la MINUSCA

Conformément au protocole signé par le chef d'état-major des armées et l'ONU, le détachement munitions met à disposition une aire de stockage de munitions, sous condition du respect des règles françaises définies dans le dossier de sécurité pyrotechnique associé. Cette aire est régulièrement contrôlée lors de visites communes des chefs du détachement munitions et du munitionnaire portugais.

La mission logistique B met à disposition quatre conteneurs de 20 pieds au sein du dépôt de munitions et trois extincteurs à poudre ABC et fait réaliser le fauchage des herbes hautes.

3. Acheminement, transport et transit

Le Centre de coordination interarmées des transports, transits et mouvements de surface, gestionnaire du parc de conteneurs, met à la disposition de la MINUSCA quatre conteneurs de 20 pieds pour le stockage des munitions et de matériel d'alerte qui sont situés au sein de la zone de la force d'intervention rapide. Le Centre aérien de coordination interarmées des transports, transits et mouvements et le détachement de transit interarmées aérien ont géré l'acheminement de fret et de passagers par avions tactiques au profit de la MINUSCA à la hauteur suivante :

	<i>Nombre de passagers</i>	<i>Fret (en kg)</i>
Arrivant	19	4 292
Partant	15	913

Ces acheminements ont été exclusivement réalisés au profit du bataillon gabonais de la MINUSCA.

4. Stationnement – Infrastructure

Le bureau J4 (Logistique) Infrastructure fournit à la force d'intervention rapide portugaise l'eau (eau destinée à la consommation humaine et eau à usage technique) et l'électricité et traite les eaux usées. La mise en facturation est établie par la mission logistique B/détachement mixte du commissariat auprès de la trésorerie du Centre interarmées d'administration des opérations en tenant le point de contact portugais informé. Le montant mensuel varie de 40 000 à 100 000 euros, selon les effectifs soutenus.

5. Prévention et maîtrise des risques en opérations

a) Soutien incendie

La mission logistique B a mis des extincteurs à la disposition de la MINUSCA.

- Force d'intervention rapide portugaise : 11 extincteurs contrôlés en juillet 2021.
- Zone de vie française : six extincteurs (villa n° 1 : quatre extincteurs ; villa n° 2 : deux extincteurs) contrôlés en août 2019. Le problème du contrôle des six extincteurs dans cette zone est connu depuis début août 2021. Il sera donc pris en compte pour un futur contrôle dès la venue du spécialiste de l'Économat des armées (en cours de préparation pour janvier 2022).
- Alarmes « incendie » de type 4 au mess en opération portugais : le suivi sous forme de contrôles et de vérifications périodiques obligatoires est effectué par la mission logistique B. Ces dispositifs ont été contrôlés en juillet 2021.
- Remplissage de la cuve aérienne : cette cuve est percée et son remplacement par une solution alternative (acheminement d'une cuve sur porteur en cas d'incendie) devrait être envisagé.

b) Soutien sous forme de contrôles et de vérifications périodiques obligatoires

- Mise en place d'un défibrillateur semi-automatique au mess en opération (suivi en comptabilité à la mission logistique B), suivi sous forme de contrôles et de vérifications périodiques obligatoires tous les deux ans par le service de santé – défibrillateur semi-automatique n° C17H-02323. Le dernier contrôle date de janvier 2021, le prochain est prévu en février 2022 (vu avec les services médicaux de rôle 1, à suivre).
- Structure métalo-textile Bachmann du mess en opération : suivi en comptabilité et suivi par la mission logistique B. Contrôle effectué en juillet 2021 au travers de l'Économat des armées par un technicien de la société Veritas.

c) Environnement

- Campagne de lutte antivectorielle : réalisée tous les trois mois et pilotée par la mission logistique B pour la force d'intervention rapide portugaise. Un nouveau procédé prendra effet à partir de février 2022.

- Changement de produit avec traitement tous les deux mois et installation de pièges BG-GAT afin de suivre les recommandations du Centre épidémiologique et de santé publique des armées. Cependant, afin de rendre la lutte efficace, la zone MINUSCA devra être entretenue (limitation des gîtes larvaires, tonte, curage des fossés).

d) Eau destinée à la consommation humaine

La production d'eau est suivie par H2O quotidiennement pour la force d'intervention rapide portugaise.

IV. Divers

Le camp français de M'Poko est sous la responsabilité de la mission logistique B, qui accueille en son sein des détachements de la MINUSCA et de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine. Un règlement de service intérieur des règles de vie commune destiné aux différents détachements a été rédigé lors du précédent mandat (détachement d'appui opérationnel 8).

Rapport n° 2 (1^{er} octobre 2021 au 1^{er} février 2022)

Références

- Résolution [2552 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité du 12 novembre 2020 (par. 52) et résolution [2605 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité du 12 novembre 2021 (par. 56).
- Accord du 24 juillet 2014 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations Unies relatif à la fourniture contre remboursement de biens et services en appui aux opérations de la MINUSCA en République centrafricaine.
- Accord technique 3 octobre 2014 entre l'Organisation des Nations Unies et le Ministre de la défense de la République française concernant l'appui opérationnel des forces françaises à la MINUSCA.

La France déploie au sein de l'état-major de la MINUSCA huit officiers, trois sous-officiers et deux militaires du rang, soit 13 insérés, dont un détachement d'appui « autorités » et le chef d'état-major, le général de brigade Stéphane Marchenoir. Quatre gendarmes sont actuellement déployés au sein de la police des Nations Unies (officiers, sous-officiers et militaires du rang). D'autre part, directement ou par répercussion, les forces françaises continuent de contribuer à l'efficacité de la MINUSCA.

I. Appui aux opérations

1. Appui direct

Au titre du paragraphe 52 de la résolution [2552 \(2020\)](#) du 12 novembre 2020 et du paragraphe 56 de la résolution [2605 \(2021\)](#) du 12 novembre 2021, la France est autorisée à utiliser tous les moyens pour fournir un appui opérationnel aux éléments de la MINUSCA qui se trouveraient gravement menacés. Les avions de combat français stationnés dans la bande sahélo-saharienne ont la capacité de fournir un appui aérien ponctuel à la MINUSCA. La coordination entre le Conseiller air et le Chef des opérations aériennes (français) de la MINUSCA n'est plus possible depuis le 15 septembre 2021 en raison de la mise en sommeil du poste de conseiller air. C'est

désormais le Chef des opérations aériennes du Bureau des opérations (U3) de la MINUSCA qui a repris cette responsabilité.

S'il est opportun de favoriser des entraînements conjoints d'appui aérien rapproché avec les contrôleurs aériens tactiques du contingent portugais de la MINUSCA afin de s'assurer de l'interopérabilité des deux entités, aucun exercice ne s'est déroulé au cours des huit derniers mois.

Le dispositif associant l'opération Barkhane à la MINUSCA pourrait permettre une intervention rapide des forces françaises au profit de la MINUSCA si cela était nécessaire.

2. Actions concourantes

La suppression des postes des contrôleurs aériens en juin 2021 puis de celui de conseiller air fait qu'il n'est plus possible de bénéficier de leur concours en termes d'expertise aéronautique pour des dossiers de fond de la MINUSCA (emploi à venir de drones de classe I au-dessus de Bangui, collecte des points d'intérêt, etc.).

II. Appui à la formation, partenariat militaire opérationnel et formation du bataillon gabonais

La France a mis fin au partenariat militaire opérationnel en République centrafricaine au cours du mois d'avril 2021. L'ONU a décidé de retirer le bataillon gabonais du territoire. Le bataillon gabonais de la MINUSCA a commencé son désengagement définitif du territoire le 24 septembre 2021. Les sept derniers soldats du bataillon gabonais ont quitté le territoire de la République centrafricaine le 15 janvier 2022.

III. Soutien logistique

1. Soutien du matériel – Maintien en condition opérationnelle

Sans changement.

2. Soutien munitions

Conformément au protocole signé par le chef d'état-major des armées et l'ONU, le détachement munitions met une aire de stockage de munitions à la disposition du détachement portugais de la MINUSCA. Le respect des règles françaises définies dans le dossier de sécurité pyrotechnique associé est régulièrement vérifié lors de visites communes du Chef du détachement munitions et du munitionnaire portugais.

3. Acheminement, transport et transit

Le Centre de coordination interarmées des transports, transits et mouvements de surface, gestionnaire du parc de conteneurs, met à la disposition de la MINUSCA quatre conteneurs de 20 pieds pour le stockage des munitions et de matériel d'alerte qui sont situés au sein de la zone de la force d'intervention rapide. Le Centre aérien de coordination interarmées des transports, transits et mouvements et le détachement de transit interarmées aérien ont géré l'acheminement de fret et de passagers par avions tactiques au profit de la MINUSCA à la hauteur suivante :

	<i>Nombre de passagers</i>	<i>Fret (en kg)</i>
Arrivant	19	4 292

	<i>Nombre de passagers</i>	<i>Fret (en kg)</i>
Partant	15	913

Ces acheminements ont été exclusivement réalisés au profit du bataillon gabonais de la MINUSCA lors de son désengagement au mois d'octobre 2021.

4. Stationnement – Infrastructure

Sans changement.

5. Prévention et maîtrise des risques en opérations

a) Soutien incendie

Sans changement.

b) Soutien sous forme de contrôles et de vérifications périodiques obligatoires

Sans changement.

c) Environnement

Sans changement.

d) Eau destinée à la consommation humaine

Sans changement.

IV. Divers

Le camp français de M'Poko est sous la responsabilité de la mission logistique B, qui accueille en son sein des détachements de la MINUSCA et de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine. Un règlement de service intérieur des règles de vie commune destiné aux différents détachements a été rédigé par le détachement.
